

## **Bref aperçu de l'histoire des Sœurs de Saint François d'Assise au Puy en Velay et en Haute-Loire jusqu'en 1983**

Extrait du catalogue de l'exposition « *présence franciscaine en Haute-Loire 1223-1983* » Musée Crozatier Le Puy, 1985, pp.80-83

### **Les franciscaines du tiers-ordre**

Les sœurs franciscaines du tiers-ordre, bien que de fondation ancienne, ne sont repérées au Puy, faubourg Saint-Gilles, près de la place aux Laines, qu'à partir de 1676. En 1681, les frères mineurs conventuels (Cordeliers) donnent aux « filles du Tiers Ordre de la pénitence de Saint François, la chapelle de Saint Elzear et Sainte Delphine » située dans leur église. A la révolution, la maison est fermée et les religieuses dispersées.

Quelques sœurs de l'ancienne communauté se réunissent et essaient de former avec quelques personnes pieuses une nouvelle maison. La première supérieure de cette communauté est sœur Marguerite. Elle établit son couvent dans l'ancien hôtel de Girardin, près de la chapelle des Pénitents, non loin de la cathédrale. De cette communauté dépendaient les maisons d'Allègre, Chaudeyrolles et de Mas de Tence, tandis que celle de Saint Julien CHapteuil et de Retournaguet étaient remises à leur paroisse.

En 1929, les Sœurs de Saint-François du Puy et les communautés en dépendant sont affiliées au Sœurs de Saint François de Montfaucon qui devient leur maison mère. Depuis 1952, le couvent des Sœurs de Saint François du Puy devient la maison mère de ces religieuses, succédant ainsi à Montfaucon.

La dernière création d'une maison des sœurs de Saint François en France a eu lieu à Nice. Elles assurent les soins médicaux à domicile, une cantine scolaire, toutes les œuvres de jeunesse féminine et ont la charge d'un dispensaire. Aujourd'hui, les Franciscaines se tournent vers un autre champ d'action, les missions en Afrique.

Les franciscaines d'Allègre furent établies dans cette ville par les Pères franciscains, appelés par Messire Jean Desfilhes, curé prier de cette paroisse. En 1681, Marie Grellet fait don de sa maison pour installer le couvent. Après sa profession de foi fait le 2 août 1681, elle fut supérieure de 1681 à 1698 et de 1701 à sa mort en 1743. A partir de 1740, elles sont chargées d'assurer le service de l'Hôtel Dieu et l'instruction des enfants.

Cette communauté semble avoir passé la tourmente révolutionnaire sans trop de problèmes si l'on en croit la réponse du Maire d'Allègre, le 27 juin 1818, au préfet qui voulait savoir « comment les sœurs de Saint François et de Saint Dominique dont les communautés ont été comme les autres supprimées par les lois du temps, ont pu conserver les rentes et immeubles acquis par les actes des 21 novembre 1751 et 14 novembre 1771... » Dans sa réponse, le Maire explique que « ... l'autorité locale connaissant le besoin des deux communautés de Saint François et Saint Dominique établies (à) Allègre pour secourir les pauvres et soigner les malades, de concert avec monsieur le Receveur de l'enregistrement, n'avait pas donné connaissance de leur existence, attendu que les immeubles et rentes dont elles jouissaient étaient peu conséquents, que par ailleurs c'était leur patrimoine... »

Ce n'est que le 22 avril 1827 que la communauté hospitalière et enseignante des Sœurs de Saint François est officiellement autorisée en vertu d'une ordonnance royale portant autorisation définitive de vingt-huit communautés religieuses de femmes dont quatre en Haute-Loire. Au XIXème siècle, par

voie de donations et d'achats leur maison s'agrandit. Si les sœurs de Saint François quittent Allègre en 1967, ce n'est qu'en 1978 que la maison est vendue.

La maison des sœurs de Saint François de Pradelles a certainement eu moins de chance. Créée en 1698 par le vicomte Charles Laure de Montagne de Beaune, ses membres obtiennent une reconnaissance de propriété par acte notarié le 20 février 1753. Le 18 août 1792 la maison est contrainte de fermer, la Municipalité s'octroyant le bâtiment pour y établir l'école primaire. Et lorsqu'en 1814, la Mère Supérieure écrit au Préfet pour qu'on rende à sa communauté la jouissance de leur ancienne maison, il lui est répondu que l'on ne peut rien faire tant que la loi du 18 août 1792 supprimant les corporations et les congrégations ne serait pas abrogée.

Nous avons peu de renseignements sur les Sœurs Franciscaines de Langeac. Leur présence est attestée au XVIIIème siècle. Elles sont chassées de leur couvent en 1789, quant à l'estimation de la maison qu'elles habitaient et du jardin, elle n'est faite qu'en 1796.

Après une interruption de 67 ans, de nouvelles franciscaines viennent à Langeac : les franciscaines de Calais. Elles ouvrent un orphelinat qui bénéficie de quelques dons et legs et ferme ses portes en 1952 vu le très petit nombre de pensionnaires.

Pour clore le chapitre du tiers-ordre de Saint François, nous abordons une création du XIXème siècle, la congrégation des Sœurs de Saint François de Montfaucon. Dès 1845, une petite communauté de religieuses séculières du Tiers Ordre se crée. Avec l'abbé Measson, Mesdemoiselles Jenny de Bronac, Césarine de Veyrac et Suzette Galand, admises à prendre l'habit par le Père Louis de Bussano, sont à l'origine de cette création. Deux ans plus tard Jenny de Bronac est admise à la profession du Tiers Ordre de la Pénitence sous le nom de Sœur Saint François Régis ainsi que 10 autres novices par l'abbé Measson. Après la mort de son Père, Jenny de Bronac se retire dans une petite maison face à l'église, sur la rue principale et entourée d'autres âmes dévouées à Dieu, elles mènent une vie commune soumise à la règle du Tiers Ordre.

A l'occasion du Jubilé de Notre Dame en 1853, Sœur François Régis fait une démarche auprès de Monseigneur de Morlhon en faveur de la création d'une congrégation de sœurs de Saint François à Montfaucon. L'évêque refuse tout d'abord, puis finit par autoriser cette fondation.

En 1864, la communauté de Montfaucon s'est agrandi, elle s'installe dans de nouveaux locaux que la fondatrice a fait construire sur un terrain appartenant à la famille de Bronac. Cette même année elle fonde une maison à Saint-Romain-Lachalm ; en 1865 à Paulhaguet où elles ont la charge de l'hospice encore en activité de nos jours ; en 1868 à Dunières les Sœurs de Saint François de Montfaucon ouvrent une maison puis un hospice. La Mère Saint François meurt le 8 septembre 1873, la Mère Sainte Claire lui succède à la charge de Supérieure Générale de la congrégation.

Une dernière maison est fondée à Saugues avec la sœur Saint Augustin comme Supérieure en 1880. En dehors du département, signalons les fondations de maisons à Aubenas en 1870, à Saint-Paul-en-Jarez en 1878, à Allanche en 1884, à Gueugnon en 1890, au Creuzot en 1897, à Apremont en 1928.

En 1929, se réalise la fusion des Franciscaines de Montfaucon et des Sœurs de Saint François du Puy et de leurs filiales en une seule congrégation et sous la même règle.

L'apostolat des sœurs de Saint François s'exerce principalement auprès des malades à domicile ou dans les hôpitaux comme à Gueugnon, à Allanche ou dans les hospices à Dunières ou Paulhaguet. Il comprend aussi la charge d'orphelinat avec colonie de vacances à Aubenas et des œuvres de jeunes filles, patronages et catéchismes à Allègre, Apremont, Chaudeyrolles, le Mas de Tence.

Le Tiers Ordre séculier a été fondé par Saint François lui-même, pour tous les fidèles qui vivent au milieu du monde, selon certaines règles telles que : l'obéissance aux commandements de Dieu et de l'Eglise, s'abstenir des factions et rixes, ne pas détourner quoi que ce soit du bien d'autrui, garder la tempérance dans la nourriture et le genre de vie, éviter la luxure... En Haute-Loire, il existait environ 25 fraternités au XIXe siècle et jusqu'à 35 au XXe siècle.